

passage suivant qui figure à la page 3327 du *hansard* du 5 juin 1935 :

M. Pouliot: On m'a dit, cet après-midi, que le Gouvernement a reçu des renseignements de la Commission du tarif au sujet des relèvements et les abaissements de droits qui se sont produits depuis 1930, mais comme les nominations du personnel de la commission n'ont pas été annoncées avant février 1933, puis-je demander au ministre qui a conseillé le Gouvernement, touchant les augmentations et diminutions dans le tarif qui ont eu lieu depuis le 1er août 1930, jusqu'à la nomination de la Commission du tarif, en février 1933?

L'hon. M. Rhodes: Le Gouvernement doit prendre toute la responsabilité d'un changement qu'il préconise et je n'hésite pas à dire qu'il est prêt à accepter toute cette responsabilité.

Le Gouvernement avait assumé la responsabilité mais il ne pouvait accorder aucun dédommagement pour les pertes subies. La lettre de M. English montre que le commerce, d'après le gouvernement de cette époque, ne devait se faire que dans une seule direction, que nous devions expédier des marchandises canadiennes en Angleterre mais ne pas accepter de marchandises anglaises en échange. Cette lettre est suffisamment explicite. Des lettres, dont des copies figurent dans des documents qui ont été déposés, furent écrites par le premier ministre pour avertir tous les membres du ministère du Commerce installés en Grande-Bretagne qu'ils étaient sous la coupe de M. Howard Ferguson, haut-commissaire du gouvernement canadien.

En résumé, on peut dire premièrement que l'ancien gouvernement s'imaginait que le Canada pouvait se suffire, que les importations n'étaient pas nécessaires, que le Canada pouvait se tirer d'affaire tout seul. Toutes les autres nations trouvèrent ce raisonnement absurde, mais le gouvernement de cette époque essaya de conclure un accord quelconque avec les pays de l'Empire en négligeant complètement le commerce étranger du Canada. Encore cette fois l'on avait commis une erreur. Et puis, qu'a-t-on fait? L'on tenta d'améliorer le commerce avec les autres nations, et le premier ministre de l'époque se rendit à la conférence mondiale de Londres, où il rencontra les représentants de soixante-trois ou soixante-quatre autres États. Cette conférence a échoué. Le très honorable chef de l'opposition est censé avoir sauvé la conférence, mais elle est morte de sa belle mort deux ou trois jours plus tard. Ce fut un grand succès,—le succès des tarifs élevés. Il a eu recours aux tarifs élevés comme remède au chômage, et en même temps nous avons constaté que le chômage augmentait par bonds et par sauts en fonction même de l'augmentation du tarif. Mais il y a autre chose. En 1934, le très honorable député, chef actuel de l'opposition, a adressé à M. Litvinoff, ministre de Russie, un

[M. Pouliot.]

télégramme pour l'inviter à porter la parole à la Société des Nations, à Genève. Mais il n'était pas le seul signataire de ce télégramme, car c'était un télégramme collectif signé aussi par M. Batoloff, M. Manuel Rivas-Vicuna et plusieurs autres.

Le Gouvernement a déjà adopté—le 27 février 1931—un décret du conseil qu'il convient...

M. le PRESIDENT: A l'ordre! Je signalerai à l'honorable député qu'il s'agit du numéro 462a, où il est question de cameras et outillages photographiques à l'usage des photographes professionnels et finisseurs de photographies commerciales pour leur propre travail. Je le prierai de circonscrire ses remarques au numéro à l'étude.

M. POULIOT: C'est vrai, monsieur le président, mais lorsque cette liste sera en vigueur les différents tarifs de ce numéro comporteront partout la franchise. Je ne discute pas tant les outillages à l'usage des photographes professionnels que l'abolition des différents taux de droits. Tel est le point, et mes remarques seront très brèves. J'en aurai fini en cinq minutes. J'ai discuté l'importance des bas tarifs pour l'avantage du pays, soit en marge du présent numéro soit en marge d'autres numéros, mais je profite du présent numéro pour faire ces quelques remarques. Non seulement cela, mais ce numéro particulier fait partie du tarif douanier tout entier, et l'on peut chercher à montrer l'effet d'une partie en fonction du tout.

Le 30 janvier 1935 la question suivante a été posée au Gouvernement:

Au cours du mois de septembre 1934, la délégation canadienne a-t-elle officiellement rencontré, à Genève, M. Maxime Litvinoff, commissaire du peuple aux affaires étrangères, de l'U.R.S.S.?

L'honorable député de Calgary-Ouest (M. Bennett), alors premier ministre, a répondu, non. Une autre question a été posée:

Dans l'affirmative, la délégation canadienne a-t-elle pris des engagements avec la délégation russe, et, le cas échéant, quels sont ces engagements, spécialement en ce qui concerne les exportations de blé et de bois en Grande-Bretagne?

La réponse a encore été, non, d'après le *hansard* non révisé du 30 janvier 1935. Donc, le très honorable député, après avoir invité à Genève, avec les autres, M. Litvinoff, n'a pas discuté avec lui des problèmes aussi importants que l'exportation du blé et du bois de la Russie dans les autres pays de l'univers, ce qui me paraît on ne peut plus extraordinaire.

Pour vous démontrer, monsieur l'Orateur, que le ministre des Finances (M. Dunning) traite les questions de tarif d'une manière bien plus sensée que l'ex-gouvernement, je vais